



ÉTOILE
DE CHAMALIÈRES
SAYAT

CHARTRE DU CLUB



OBJET

La présente charte a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de la vie du club (droits, devoirs, esprit d'équipe, fair-play, respect des autres, convivialité).

Cette charte est mise à la disposition de tous les membres et toute modification est portée à la connaissance de tous les membres actifs.

Chaque licencié (ou son représentant légal pour les mineurs) doit en prendre connaissance et la signer au moment de son inscription.

Aucune licence ne sera transmise à la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) en l'absence de cette signature (signature électronique via le questionnaire).



LICENCES, DOSSIER D'INSCRIPTION, TARIFS

La licence permet de pratiquer le basket, d'assister aux rencontres organisées par la Fédération Française de Basket-Ball, la Ligue Régionale, le Comité ou le Club.

Elle est donc obligatoire pour tous les adhérents. Le prix peut varier selon la catégorie d'âge et le souhait d'une assurance complémentaire.

Le dossier d'inscription se fait en relation avec le secrétariat du club. Tout dossier d'adhésion non complet sera refusé, et ne permettra pas à l'adhérent(e) de s'entraîner et/ou de participer à une compétition ou évènement du club.



RECRUTEMENT DES LICENCIÉS

Le joueur arrivant au club disposera d'un essai ne pouvant dépasser deux semaines; au-delà de ces deux semaines, le licencié devra être en règle.

Le recrutement des licenciés sera étudié et proposé par les entraîneurs afin de constituer les différents groupes de compétition.

La priorité sera donnée :

- aux joueurs et parents s'impliquant dans le club,
- aux joueurs et parents qui ont une attitude positive dans le club et sur le bord des terrains.



OBLIGATION DES LICENCIÉS

Les joueurs(euses) se doivent :

- . D'être assidu(e)s aux entraînements,
- . D'appliquer les consignes,
- . De ranger les différents matériels utilisés,
- . De laisser la salle et les vestiaires propres.

En cas de sanction financière (faute technique, disqualifiante, etc...), le licencié(e) (ou son responsable légal) devra s'acquitter de celle-ci auprès du club. Tant que la rétribution ne sera pas effectuée, le licencié sera suspendu de toutes les activités du club (matches, entraînements, etc.)



ENTRAÎNEMENTS / MATCHS

La participation aux entraînements **et** aux matchs est **obligatoire**.

Toute absence doit être signalée 24h avant à l'entraîneur et doit revêtir un caractère exceptionnel. L'application Team Pulse mise en place sur la structure facilitera cette communication.

La responsabilité du club prend effet au début de l'entraînement et/ou du match et se termine à la fin de l'entraînement et/ou du match.

Les parents des joueurs(euses) mineur(e)s doivent impérativement s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) et doivent venir récupérer leur(s) enfant(s) à la fin de l'entraînement dans le hall.



DEPLACEMENTS

Pour transporter les licenciés lors des matches à l'extérieur, le club dispose d'un minibus (celui-ci est mis à disposition chaque weekend à l'équipe ayant le plus de km à parcourir).

Les conducteurs (entraîneurs, coaches, bénévoles, parents, ...) sont responsables des licenciés qu'ils transportent. De fait, ils s'engagent à être à jour auprès de leur assurance et à respecter le code de la route.

Ce véhicule ne suffisant pas, il sera demandé aux joueurs ou parents de prendre leur véhicule personnel. Aucun remboursement de frais ne sera effectué pour ces déplacements. Néanmoins, à la demande du conducteur auprès de l'éducateur, un CERFA, correspondant au nombre de kms du déplacement et des frais engagés (péages), pourra être édité par le secrétariat du Club. Ce document officiel permettra de déclarer ces frais sur votre avis d'imposition.



PARTICIPATION ACTIVE A LA VIE DU CLUB

Obligation en matière d'arbitrage, tenue de table de marque et de soutien logistique :

Chaque joueur, sauf Ecole de Basket - U7 à U11, sera appelé par son entraîneur pour tenir la table de marque ou arbitrer lors des rencontres.

La participation à la tenue de la table de marque et arbitrage est **OBLIGATOIRE** : c'est un apprentissage des règles du jeu et cela fait partie de la formation du joueur(euse).

Un planning des rencontres sportives sera à la disposition des licenciés et devra être rempli chaque début de semaine et sera sous la responsabilité de l'entraîneur.

Par principe, les joueurs(euses) en compétition à domicile seront affectés à l'arbitrage ou à la tenue de la table de marque. Ces affectations se dérouleront avant ou après la rencontre à laquelle ils participent.

Chaque licencié sera tenu d'effectuer **au minimum 3 demi-journées d'aide au club** (arbitrage, tenue table de marque, délégué club, buvette).



RESPONSABILITE EN CAS DE VOL

L'Etoile de Chamalières Sayat dégage toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur des locaux et/ou sur le parking. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires et d'apporter son sac dans la salle.



DROIT A L'IMAGE

Afin d'animer et de proposer un accueil convivial et une promotion de l'Étoile de Chamalières Sayat, les licenciés sont régulièrement photographiés ou filmés.

Ces prises de vue sont susceptibles d'être diffusées sur notre site internet, nos réseaux sociaux, et autres supports médiatiques.

Sportivement,
L'équipe dirigeante.



CHARTRE DU CLUB